

presto Spray test de détecteur de fumée Fiche Technique



Le spray test de détecteur de fumée presto est un spray efficace pour détecteur de fumée optique et photoélectrique, dont le fonctionnement peut être testé de manière fiable et rapide sans équipement de test supplémentaire.

Domaines d'application :

Chez les particuliers, dans l'industrie, les commerces et les bâtiments publics

N° comm.: 416606

Qualité & propriétés

Pour détecteurs de fumée optiques et photoélectriques
Pulvérise une fine brume
Ne laisse aucun résidu
Méthode de test facile et rapide sans équipement de test supplémentaire
Sans huile

Données physiques & chimiques

Base: Voir la fiche de données de sécurité
Nom de la couleur: transparent
Température de fonctionnement minimale: 5 °C
Température de fonctionnement maximale: 30 °C
Point d'inflammabilité: n.a.
Stabilité de stockage: 10 y
Contenu: 150 ML

Mode d'emploi

Amener la bombe aérosol à température ambiante.
Température de fonctionnement entre 15 °C et 35 °C.
Agiter avant l'emploi.
Tenir le spray test verticalement et à une distance de 25 à 30 cm pendant quelques secondes (5 secondes) pulvériser en direction du détecteur de fumée.
La réaction pour un détecteur fonctionnant correctement se fait en quelques secondes.
S'il n'y a pas de réponse, répéter le test.
Si, malgré un examen répété, aucune réaction n'est observée, vérifier d'abord la batterie.
Si l'absence de réaction persiste, le détecteur de fumée défectueux doit être remplacé.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 7, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.